

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00804 Numéro SIREN : 851 588 111 Nom ou dénomination : A.R.D.
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2020 sous le numéro de dépôt 4773

BILAN SIMPLIFIÉ DGFiP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.R.D. Adresse de l'entreprise : 18 Le Gué 21200 BOUZE LES BEAUNE

Numéro SIRET : 851588111000119

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

ACTIF

Immobilisations incorporelles : Fonds commercial * 010, Autres * 014

Immobilisations corporelles : 028

Immobilisations financières * (1) : 040

Matières premières, approvisionnements, en cours de production : 050

Marchandises : 060

Avances et acomptes versés sur commandes : 064

Créances (2) : 068, Clients et comptes rattachés * 072, Autres * (3) 074

Valeurs mobilières de placement : 080

Disponibilités : 084

Charges constatées d'avance : 092

PASSIF

Capital social ou individuel * : 120

Écart de réévaluation : 124

Réserve légale : 126

Réserves réglementées * : 130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * : 131

Report à nouveau : 134

Résultat de l'exercice : 136

Provisions réglementées : 140

Provisions pour risques et charges : 142

Emprunts et dettes assimilées : 154

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 164

Fournisseurs et comptes rattachés * : 166

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : : 169

Produits constatés d'avance : 174

Déductions

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an : 193

(2) Dont créances à plus d'un an : 197

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs : 199

(4) Dont dettes à plus d'un an : 195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises au cours de l'exercice * : 182

(6) Prix de vente hors TVA des immobilisations écoulées au cours de l'exercice * : 184

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2020

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.R.D.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises * : 209

Production vendue : 215

Production stockée * : 217

Production immobilisée * : 222

Subventions d'exploitation reçues : 224

Autres produits : 226

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) : 232

Achats de marchandises * (y compris droits de douane) : 234

Variation de stock (marchandises) * : 236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane) : 238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) * : 240

Autres charges externes * : 242

Impôts, taxes et versements assimilés : 244

Rémunérations du personnel * : 250

Charges sociales (cf. annexe 380) : 252

Dotations aux amortissements * : 254

Dotations aux provisions : 256

Autres charges : 260

Total des charges d'exploitation (II) : 264

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) : 270

Produits financiers : 280

Produits exceptionnels : 284

Charges financières : 290

Charges exceptionnelles : 294

Impôts sur les bénéfices * : 300

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+II+IV) - Charges (III+V+VI+VII) : 310

B - RÉSULTAT FISCAL : 312

Rémunérations et avantages personnels non déductibles * : 316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles : 318

Provisions non déductibles * : 322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-not) : 324

Divers * dont intérêts excédentaires des crédits et avances : 328

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de location : 330

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forfait des entreprises de transport maritime : 332

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forfait des entreprises de transport maritime : 334

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au forfait des entreprises de transport maritime : 336

Déductions : 340

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS : 352

Déficit de l'exercice reporté en arrière : 356

Déficits antérieurs repérables : 360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS : 370

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 1023 septies A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. A.R.D.** N° ☐ * ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
I	ACTIF IMMOBILISÉ					
	Immobilisations incorporelles	400	402	404	406	
	Fonds commercial	410	412	414	416	
	Autres	420	422	424	426	
	Terrains	430	432	434	436	
	Constructions	440	442	444	446	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	450	452	454	456	
	Installations générales, agencements divers	460	462	464	466	
	Matériel de transport	470	472	474	476	
	Autres immobilisations corporelles	480	482	484	486	
TOTAL	490	492	494	496	172 815	
II	AMORTISSEMENTS					
	Immobilisations amortissables					
	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506	
	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	
	TOTAL	570	572	574	576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					
	Nature des immobilisations cédées (vues de genre à poser, mœurs hors service ou cédées dans le patrimoine privé, cédées les produits de la propriété industrielle)	1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	
Plus-values taxable à 19 % (1)	579	581	583	585	587	
Régularisations	590	592	594	596	598	
TOTAL	596	598	600	602	604	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 1023 septies A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. A.R.D.** N° ☐ * ☐ *

I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
I	NATURELLES PROVISIONS					
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
	TOTAL	680	682	684	686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
	Dotations					
	Reprises					
	Immob. incorporelles	700	705			
	Terrains	710	715			
	Constructions	720	725			
	Inst. techniques matériel et outillage	730	735			
	Inst. générales agenc. am. divers	740	745			
	Matériel de transport	750	755			
	Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775				
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780				
	II	DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (à compléter après l'application des articles 209C et 209D du CGI)		982			995	
Déficits imputés		983			996	
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860	7 413			
Total des déficits restant à reporter		870	7 413			
III		DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				
		Déficits dérogatoires des PLOI (aménagement dérogatoire art. 209C du CGI)				
IV	DIVERS					
	Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
	- dont montant de la cotisation facultative Madelin				325	
	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)				380	
	- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
	N° du centre de gestion agréé				388	
	Montant de la TVA collectée				374	
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

Document N° 000763 en Exon.

Ministère de présentation - Voir l'attention d'Expert Comptable

MONTEAUX THOMAS

SAS ARD

Au capital de 81.523 €

Siège social : 18, sur le Gué

21 200 BOUZE LES BEAUNE

RCS DIJON 851 588 111

***EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 30 juin 2020 : affectation du résultat***

...

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur L'EXCELLENT Damien pour les actes de gestion accomplis dans le cadre de son mandat et pour le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter la perte comptable de l'exercice d'un montant de 7 413,37 euros, de la manière suivante :

- Affectation de la somme de 7 413,37 euros au compte Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

Pour extrait certifié conforme
Mr Damien L'EXCELLENT, Président

